



27 OCTOBRE 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 27 octobre 2003 à 16 heures 15 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS

PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE

Messieurs les conseillers **DONALD DEMERS** et **SERGE DION** sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 27 OCTOBRE 2003 À 16 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

27 OCTOBRE 2003

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2003-10-472 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2003
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2003-10-473 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 OCTOBRE 2003
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2003-10-474 3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES L'ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 15 ET 27 OCTOBRE 2003
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
6. **RÈGLEMENTS**
7. **AFFAIRES COURANTES**
 - 7.1 *TRÉSORERIE*
 - 7.2 *TRAVAUX PUBLICS*
 - 2003-10-475 7.2.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN DE GASPÉ
 - 7.3 *URBANISME*
 - 7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*
 - 7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*
 - 7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*
 - 7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*
8. **DIVERS**
9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**
10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

27 OCTOBRE 2003

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2003-10-476

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2003-10-472

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ

2003-10-473

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 14 OCTOBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil
municipal tenue le 14 octobre 2004 en corrigeant toutefois la résolution numéro
2003-10-465 dont le troisième paragraphe de la décision aurait dû se lire de la
façon suivante :

27 OCTOBRE 2003

QUE le coût de la contrepartie pour ces droits, en regard de la servitude B, s'élève à **VINGT-DEUX MILLE TRENTE DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (22 030,60 \$)**, taxes applicable en sus.

ADOPTÉ

2003—10—474

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 15 ET 27 OCTOBRE 2003

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS** APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU** ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 octobre 2003.

QUE, pour ce qui est de la résolution numéro 03-130 adoptée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme le 27 octobre, le Conseil municipal accepte la seconde proposition présentée relative à l'agrandissement du Métro Breton, nouvelle proposition demandée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 15 octobre 2003, mais n'entérine pas les nouvelles demandes, formulées par ledit Comité dans la résolution numéro 03-130.

ADOPTÉ

2003—10—475

ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN DE GASPÉ

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres pour la réfection d'une partie du chemin de Gaspé ;

27 OCTOBRE 2003

ATTENDU QUE, suite à l'ouverture des soumissions, une seule soumission a été reçue ;

ATTENDU QUE le montant de la soumission s'élève à 365 752,47 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE ce montant excède d'environ 50% le montant estimé pour réaliser lesdits travaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE rejeter la soumission de Les Constructions et pavage Jeskar, inc.

DE demander au service de la gestion du territoire de planifier la réalisation de ces travaux en régie, au le printemps 2004, après la période de dégel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2003-10-476

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER